



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HODENT  
DU 22 AVRIL 2021**

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  CANTON DE VAUREAL	<b>Séance du 22 avril 2021</b>  <b>Nombre de conseillers</b> - En exercice : 11 - Présents : 7 - Votants : 9 - Absents : 4 - Exclus : 0	<b>Date de convocation :</b> 17 avril 2021  <b>Date d'affichage :</b> 17 avril 2021
---	--	---

L'an deux mil vingt et un, le 22 avril, à 19h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric Breton, Maire, dans la salle d'activités communale, afin de respecter les mesures de distance exigée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19.

**Etaient présents :** Eric Breton, Patrice Bonnet, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Isabelle Branson (arrivée à 19h23),

**Absents excusés :** Pascaline Legrand, Sébastien Valorz (pouvoir donné à Isabelle Branson) Fabien Copin (pouvoir donné à Cédric Chiepperin), Chloé Journé.

Nelly Claës a été nommée secrétaire.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

**1. Délibération 2021-25 : Demande de subvention dans le cadre du programme CoR Région/Département**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

1. Réaménagement et sécurisation de la rue des Sorbiers pour 179 180,79 € H.T.
2. Réaménagement et sécurisation du chemin de la Garenne et accès à l'école maternelle pour 75 328,10 € H.T.
3. Sécurisation de l'entrée sud du village par la rue de la Clé des Champs pour 76 481,82 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 330 990,71 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le programme de travaux présenté par le bureau d'étude EVA et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 330 990,71 € pour un montant plafonné à 370 000 €,
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,
- désigne le Bureau d'études EVA pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

## **2. Délibération 2021-26 : Proposition d'avenant n°1 mission AMO travaux voirie communale**

Le Maire rappelle à l'assemblée le marché public relatif à une mission AMO pour les travaux sur les voies communales notifié le 26 mai 2019 d'une durée d'un an reconductible 2 fois.

Le montant des travaux avait été estimé à 150 000€ HT. Après les études avant-projet et les ajustements apportés, le montant estimé se porte à 287 265€ HT.

En conséquence, vu le montant des travaux plus élevés, un avenant n°1 est proposé pour signifier une baisse du pourcentage de rémunération initiale passant de 5.17 % à 4.80 %.

Le montant MOE serait donc de 13 788,72€ HT au lieu de 7 754,20€ HT, soit un écart de 6 034.52€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter la proposition faite et d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 proposé et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

### **3. Délibération 2021-27 : Proposition d'attribution du marché technique d'exploitation de la station d'épuration (exploitation technique, gestion de l'astreinte et de gestion des boues)**

Pour donner suite à la décision du Conseil Municipal du choix de la gestion mixte de la station d'épuration avec un plan pluriannuel d'investissements, une consultation marché technique d'exploitation de la station d'épuration (exploitation technique, gestion de l'astreinte et de gestion des boues) a été lancée le 20 décembre 2020 pour un dépôt des offres au 12 février 2021.

Ce marché comporte 2 lots :

- Lot 1 : exploitation technique et gestion de l'astreinte
- Lot 2 : gestion des boues

Durée de chaque lot avec les reconductions : 1<sup>er</sup> mai 2021 à 31 décembre 2026 (4 ans et huit mois).

Sous le pilotage du MOE (Ecosferes), et l'avis du Conseil Départemental (M. Caillère) en tant que membre du COPIL, la commune a mené une phase de négociation avec les sociétés candidates. Le rapport final d'analyse des offres a été présenté par Ecosferes à la commune et au Conseil Départemental, le 13 avril dernier :

- Un seul candidat : Société Veolia
- Coût du marché lot 1 sur la période susmentionnée :
  - 84 812.21 € HT (offre initiale avant négociation et mise au point),
  - 60 205.81 € HT (offre finale).
- Coût du marché lot 2 sur la période susmentionnée : 50 211.14 € HT
  - 64 676.44 € HT (offre initiale avant négociation et mise au point),
  - 50 211.14 € HT (offre finale).

Dans ce nouveau marché, des pénalités sont prévues dans le cas d'un défaut de prestation. Dans le cadre de la mise au point, le candidat propose de limiter le montant maximal annuel à 3 % du marché. Ce pourcentage n'était pas stipulé dans le DCE et, selon Veolia, ne pas mettre un taux maximal relève plus d'une Délégation de Service Publique avec support total des risques par le délégataire.

Il est proposé au conseil de proposer :

- de mettre en place un pourcentage,
- de le fixer à 5 % en lieu et place de 3 % ; il est rappelé que l'objectif est que tout se passe bien et de ne pas appliquer une des clauses de pénalité.

Vu ce rapport, il est proposé de retenir le candidat unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide d'attribuer les lots 1 et 2 à la société Véolia pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 décembre 2026
- décide de fixer le taux maximal des pénalités à 5% du montant annuel de chaque lot
- autorise le maire à notifier le marché, lots 1 et 2, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **4. Délibération 2021-28 : Désignation des délégués du SIERC**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu les statuts du SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin),

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIERC,

Considérant que le conseil municipal doit procéder au vote secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal décide le vote à main levée,

Ont été élus, avec 9 votants, 9 suffrages exprimés, 9 voix « pour » chacun des candidats :

Délégué titulaire : Cédric Chiepperin

Délégué suppléant : Patrice Bonnet

Cette délibération sera transmise au Président du SIERC et exécutoire lors de la réception de l'arrêté préfectoral arrêtant les nouveaux statuts du SIERC.

#### **5. Délibération 2021-29 : Autorisation pour souscrire des emprunts pour les travaux de voirie**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes simulations d'amortissement pour les travaux de sécurisation de voirie.

Le Maire sollicite une délégation de signature du Conseil Municipal afin de pouvoir engager la commune dans un emprunt de 100 000€ pour des travaux de sécurisation de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter la demande du Maire et l'autorise à signer tout document y afférent.

#### **6. Questions diverses**

Compte-rendu de la commission travaux concernant les travaux de voirie rue de la Clé des Champs :

- Il y a un problème pour l'évacuation des eaux pluviales ; celles-ci n'iront pas dans le caniveau
- Au niveau de l'arrêt de bus, en cas de pluie, les eaux vont arriver dans l'abri bus
- Les riverains se sont rendus compte que les maisons sont très basses par rapport à la route. En cas de forte pluie, il pourrait y avoir un risque d'inondation ; ces éléments étaient mentionnés sur les permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire  
Eric Breton

